

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ECOLE

NOM COMMUNE (S)	La Foye-Monjault	DATE DE LA REUNION
		28/05/2020 à 17h00

Participants La Foye-Monjault (préciser A: absent Exc pour excusé)

Représentants des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
MME DAVID Nadège MME JUILHA Marina MME HURET Christelle	<u>Enseignants :</u> - MME BUREAU (directrice) - M. GUYOT - MME FEIBEL - MME SOLTY (exc) - Mme GUOIN <u>Inspectrice :</u> - Mme PARIZOT (exc)	<u>Maire :</u> MME. MICHAUD Dany <u>Adjointe et Vice-présidente SIVU :</u> MME. CALVO Maryse (exc) <u>SIVU :</u> MME. COUTINOT Geneviève (exc)	<u>D.D.E.N :</u> Mme ROSSELGONG Annie <u>Employés temps méridien :</u> Cyril, Vincent, Corinne <u>Employée Plaine de Courance :</u> Astrid

Mme Bureau ouvre la réunion à 17h05 à l'école de la Foye-Monjault.

Un 1^{er} conseil d'école a eu lieu le lundi 04 mai et a statué pour la non-réouverture de l'école. Mme Michaud le 05 mai revient sur sa décision par rapport aux écoles de Vallans et de La Rochénard. L'école rouvre donc le 18 mai pour accueillir 12 élèves à temps plein.

I – Préalable sur la reprise du 2 juin : cadrage départemental, seconde phase du 27/05/20

- *Les enfants prioritaires **dont font notamment partie les enfants d'enseignants** (voir liste ci-dessous) doivent impérativement être accueillis à temps plein à l'école et au collège.*

S'ajoutent à eux les élèves en situation de handicap, les élèves décrocheurs ou en risque de décrochage ainsi que les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Attention, dans la mesure du possible, il est également tenu compte des élèves relevant d'une même fratrie.

- *L'enseignement en présentiel est à favoriser et chaque groupe d'élèves accueilli doit tendre vers 15. Pour cela, des groupes multi-niveaux (hors groupes classes) sont à privilégier ; ils vont permettre d'augmenter considérablement le nombre d'élèves accueillis, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur depuis le 11 mai.*

A l'initiative du Premier ministre, la liste des personnels dont les enfants doivent être accueillis à temps plein à l'école est la suivante :

- *Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé...*
- *Tout personnel travaillant pour les structures de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et de la Protection infantile (PMI), dépendant du Conseil départemental*
- *Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD, établissements d'accueil du jeune enfant et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts ;*
- *Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...*
- *Sur demande précise, les personnels des laboratoires d'analyses mobilisés*
- *Les personnels de l'État (préfecture et ARS) indispensables à la gestion de la crise*

- *Les professeurs du premier degré et du second degré, indispensables à l'ouverture des écoles et des collèges privés et publics, selon le calendrier défini par l'Éducation nationale, ainsi que les personnels techniques et autres, rattachés à ces établissements, indispensables à leur fonctionnement et à l'accueil des élèves (agents municipaux, départementaux, AESH, etc.)*

- *Les personnels des tribunaux judiciaires*

II – Organisation de la reprise

Par rapport à ces axes, nous avons élaboré avec l'inspection une organisation qui respecte à la fois le protocole sanitaire, la priorité donnée aux élèves (travail des parents prioritaires), les conditions posées par la municipalité en fonction du personnel à disposition et des locaux. Notre organisation peut désormais évoluer par rapport à la rentrée du 18 mai car les brassages d'élèves sont « tolérés », les élèves prioritaires peuvent donc être ajoutés avec les autres élèves. Nous vous présentons ci-dessous cette organisation qui serait valable jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les élèves prioritaires seront en droit d'être accueillis toute la semaine, mais nous pouvons voir avec les familles pour faire 2 jours.

- **Une classe sera assurée par Mr GUYOT :**
 - 4 élèves prioritaires qui seront accueillis toute la semaine : Léonie CANTON / Lisa FREDON / Violette GAUTREAU / Benjamin DESROCHES
 - Elèves accueillis les lundis et mardis : Léonie CANTON / Lisa FREDON / Violette GAUTREAU / Benjamin DESROCHES / Nathan COLIN / Manon GRIGNOUX / Lenny MARTIN / Louane MASSE / Joey QUINTARD / Gabriel ROUX / Ambre SANOUILLER / Tom SIMON-BRILLAUD / Nathan FORGET → **13**
 - Elèves accueillis les jeudis et vendredis : Léonie CANTON / Lisa FREDON / Violette GAUTREAU / Benjamin DESROCHES / Romane BESSON / Estéban DRUT / Gaby EMERIAUD / Lila-Rose LADOWICHT / Judith GATARD / Margaux TOLLENAERE / Yolane VALLET FERREIRA / Eloa SEGUIN / Gaëlle LYONNET / Lola REAULT → **14**
- **Une classe sera assurée les lundis-mardis par Mme FEIBEL et les jeudis-vendredis par Mme GUOIN :**
 - 3 élèves prioritaires qui seront accueillis toute la semaine : Lou DANIEL / Thomas SOUCHARD / Nell COTTE
 - Elèves accueillis les lundis et mardis : Lou DANIEL / Thomas SOUCHARD / Nell COTTE / Thiméo BOUCHERIE / Léna BRETON BLANCHARD / Attis CHARRIER / Charlotte CHEVALIER / Rayan CHEVALLEREAU AUGÉ / Meïssa CLUZEAU / Malo DAUDE / Anaëlle LEFORT / Camille PRETOT / Annabelle PREVOTEAU / Enora VERDON / Noémie FORGET → **15**
 - Elèves accueillis les jeudis et vendredis : Lou DANIEL / Thomas SOUCHARD / Nell COTTE / Kylian CARPENTIER / Maude COLLOMBIER BRIDE / Poëvai DEKEIN / Hugo GUERIN / Léo HURET / Louka PAPOT / Marion PEREZ / Brenda AUBERT / Hugo SEGUIN / Satine BOUDOU / Ilhan EL-HOUYAT HALLE / Mattéo PUYDEBOIS → **15**

- **Une classe sera assurée par Mme BUREAU :**
 - 6 élèves prioritaires qui seront accueillis toute la semaine : Méline DESROCHES / Maé GIRAUD / Camille LEDOUX / Clémence GABARD / Gaspard FERCHAUD / Mahé HUGUE
 - Elèves accueillis les lundis et mardis : Méline DESROCHES / Maé GIRAUD / Camille LEDOUX / Clémence GABARD / Gaspard FERCHAUD / Mahé HUGUET / Chiara BOUCHERIE / Gabin CLUZEAU / Jules FABIEN / GUERIN Noa / Léonie LEFEVRE / Sarah MAGNON / Alix NOULIN / Taïs PASCAULT / Louison ROBIN → 15
 - Elèves accueillis les jeudis et vendredis : Méline DESROCHES / Maé GIRAUD / Camille LEDOUX / Clémence GABARD / Gaspard FERCHAUD / Mahé HUGUET / Tom BARON / Margot FORAGE / Noah FOUET / Jules GUILLON / Flore GUILLOT / Mélie LENNE / Yanis MARECHAL / Téa TEIGNER / Lou BRUNET → 15
- Nous demandons à chaque famille d'avertir l'enseignant de leur enfant pour faire part du retour ou non de leur enfant à l'école, la décision quelle qu'elle soit sera validée et inchangée jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Le travail de la semaine sera effectué sur les deux jours de classe en présentiel à l'école. Les deux jours où l'élève ne sera pas à l'école pourront être consacrés par les familles à revoir les deux jours effectués en classe, **il n'y aura donc pas de travail donné quand l'élève n'est pas à l'école**. Le retour à l'école de tous les élèves n'est pas obligatoire mais reste conseillé ; pour les familles qui ne souhaiteraient pas remettre leurs enfants à l'école, le travail sera tout de même envoyé en distanciel (soit sur 2 jours au lieu des 4 auparavant) par leur enseignant(e) et sera le même que celui effectué à l'école.

III – Articulation du protocole sanitaire

- Utilisation des 3 classes, chaque élève retrouve « sa classe ».
- L'entrée de l'école reste inchangée, mais un sens de circulation à l'intérieur des locaux sera présent. Les élèves rentreront dans leur classe par la porte de service donnant sur la cour de récréation et en sortiront par le couloir.
- Le respect des horaires est plus que jamais nécessaire : **les horaires d'entrée et de sortie pour chaque classe sont modifiés afin que le protocole sanitaire soit respecté.**
 - Groupe de Mr GUYOT : entrée de 8h45 à 9h et sortie à 16h
 - Groupe de Mme FEIBEL / Mme GUOIN : entrée de 9h à 9h15 et sortie à 16h15
 - Groupe de Mme BUREAU : entrée de 9h15 à 9h30 et sortie à 16h30
 - Pour les enfants qui prennent le bus, ils seront pris en charge par du personnel de la mairie (sous le préau de l'ancienne cour de récréation ?) afin d'attendre l'heure d'entrée en classe et idem pour le soir.
- Lavage des mains au gel hydroalcoolique (fourni par la municipalité) en entrant dans l'école.
- Lavage des mains au savon avant la récréation, après la récréation, avant le repas, après le repas, avant la sortie de classes et autant de fois que nécessaire.
- Les récréations seront également échelonnées en fonction des groupes :
 - Groupe de Mr GUYOT : 9h45 – 10h05 / 14h30 – 14h50
 - Groupe de Mme FEIBEL / Mme GUOIN : 10h15 – 10h35 / 15h-15h20
 - Groupe de Mme BUREAU : 10h45 – 11h05 / 15h30 – 15h50
- Des désinfections continueront à avoir lieu le matin avant l'entrée des élèves, à 11h15 et 13h pour les sanitaires.
- Les élèves apporteront, les jours où ils sont accueillis, le matériel nécessaire (manuels français et maths, cahier du jour, fichier et trousse personnelle) et repartiront avec le soir. Aucun matériel ne sera « brassé » entre les élèves, les cahiers ne pourront pas être corrigés mais des corrections collectives seront faites dans la mesure du possible.
- Les parents devront prendre la température de leur enfant quotidiennement avant d'aller à l'école (voir le protocole sanitaire). Celle-ci sera reprise à l'entrée de l'école par un enseignant, elle ne devra pas excéder 37,8° sinon nous ne serons pas en mesure d'accueillir l'enfant, il devra repartir avec son accompagnateur. Afin de pouvoir revenir à l'école, il sera demandé à l'élève d'avoir passé le test COVID et qu'il se montre négatif. Sur ce point, il est demandé par l'équipe enseignante à la mairie de fournir un thermomètre frontal à l'école qui n'en dispose pas. Mme Michaud affirme que plusieurs thermomètres ont été commandés par la mairie mais sont

toujours en attente de livraison. La garderie nous prête donc le leur.

- Aucun parent ne sera accepté dans l'enceinte scolaire.
- Les parents devront relayer la nécessité des gestes barrières auprès de leur(s) enfant(s).
- Jeux collectifs de cour interdits (trottinettes, tennis de table, ballon...)

IV – Cantine

Les repas seront assurés par la mairie et encadrés par deux personnels.

Pour les services : un seul service assuré à la salle Monacalis avec des entrées distinctes et horaires échelonnés. Chaque groupe aura une zone définie pour manger qui sera inchangée.

Groupe de Mr GUYOT : sortie de classe à 12h pour une entrée à la cantine à 12h15 par Corinne, sortie à 13h15 par Corinne

Groupe de Mme FEIBEL / Mme GUOIN : sortie de classe à 12h15 pour une entrée à la cantine à 12h30 par Cyril, sortie à 13h30 par Corinne

Groupe de Mme BUREAU : sortie de classe à 12h30 pour une entrée à la cantine à 12h45 par Cyril, sortie à 13h45 par Corinne.

En cas d'intempérie, repli sous les 2 préaux.

V – Garderie

Elle sera ouverte à La Foye-Monjault mardi 02 juin pour les 12 élèves déjà accueillis et à partir de jeudi pour les nouveaux accueillis en fonction du nombre d'inscrits. Les parents concernés et n'ayant aucun autre moyen de garde doivent contacter le SIVU au plus vite pour les avertir. Il y a 12 places de disponibles à La Foye-Monjault et 12 autres sur La Rochénard pour tout le RPI. Voici les coordonnées du SIVU : 06 30 75 37 91 / 06 61 50 59 54 / 09 77 74 01 93 / sivolm@orange.fr

Cette organisation générale est validée par les personnes présentes.

→ Le compte-rendu du conseil d'école exceptionnel sera mis en ligne sur le site de l'école dès jeudi 28 mai.

→ Les familles seront informées jeudi 28 mai des jours de reprise de leur enfant en présentiel à l'école.

Fait à La Foye-Monjault

Le 28 mai 2020

Le président / La présidente du Conseil d'Ecole
BUREAU Mélanie

Le / la secrétaire de séance
BUREAU Mélanie

